

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 25 MARS 2015 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Jacques Comtois, Alain Durand, Denis Huberdeau, Michel Robert, siégeant sous la présidence de madame Lyne Audet.

Sont également présents:

Messieurs Stéphane Aganier ainsi que Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent:

Monsieur Yvon Forget

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 21 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le rapport du 21 janvier 2015 est accepté tel que rédigé.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE; 244, RUE VAL D'OR

Considérant la demande de dérogation mineure du de monsieur Stéphane Aganier et madame Sandra Van Tassel relativement à l'implantation d'un garage détaché en cour avant du 244, rue Val d'Or;

Considérant que le bâtiment principal a été construit il y a plus de 35 ans et bénéficie de droit acquis en lien avec sa localisation dérogatoire;

Considérant le certificat de localisation déposé par monsieur Éric Choinière arpenteur géomètre, indiquant la localisation du futur garage;

Considérant que la réglementation stipule qu'un garage détaché ne peut être situé en cour avant;

Considérant que l'acceptation de cette demande ne causerait pas de préjudice au voisinage car le bâtiment sera situé dans l'alignement arrière des résidences voisines;

Considérant que cette demande ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

P.I.I.A. ANGELO COSIMANO

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Angelo Cosimano relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur la rue de l'Anse;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

P.I.I.A. CLAUDE COUTURE

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Claude Couture relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur la rue de l'Anse;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Lyne Audet, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy
Inspecteur municipal et
Directeur des services techniques

Lyne Audet
Présidente

Prochaine réunion : mercredi le 22 avril 2015